

Séance 3 : Tartuffe et le ridicule

1ère heure : le personnage de Tartuffe ridiculisé par ses soutiens

→ feedback

Lecture analytique de la tirade d'Orgon, acte I, IV (v. 281-313)

1ère étape : lecture à haute voix

2ème étape : Pistes de lecture

A noter au tableau. Qui ? Quoi ? Quand ?

Orientations : l'éloge de Tartuffe, l'excès et l'hypocrisie du personnage

3ème étape : Vérification des hypothèses

1. Orgon décrit Tartuffe à travers les relations qu'il entretient avec lui.

Complétez le tableau ci-dessous en notant quelle est ou quelles sont les actions de Tartuffe, comment Orgon perçoit des actions de Tartuffe et comment vous vous les percevez.

Passages	Actions de Tartuffe	Perception d'Orgon	Votre avis sur son attitude
v. 283 à 284	A l'église il se dirige toujours vers Orgon	« air doux » → il apprécie	Excès
v. 285 à 288	Lorsqu'il fait ses prières il insiste sur les soupirs et embrasse le sol	« ardeur » → il l'admire	Excès
v. 289 à 290	Il ouvre systématiquement la porte à Orgon lorsqu'il sort en lui donnant de l'eau bénite		Excès
v. 291 à 298	Il est pauvre. Orgon lui donne de l'argent, il refuse une partie et donne la moitié aux pauvres	« avec modestie ». Il voit cela comme gage de grande vertu	Excès, tout n'est qu'apparence « à mes yeux »
v. 299 à 304	Il surveille les hommes qui font la cour à la femme d'Orgon	C'est un homme vertueux qui s'assure ses bonnes mœurs « pour mon honneur »	C'est un calculateur et on se demande s'il n'a pas des vues sur Elmire. Excès « six fois »
v. 305 à 310	Il fait très attention à ce qu'il fait pour ne pas commettre de péché (ex : la puce »	C'est un homme pieux « zèle »	Excès → il est ridicule avec son histoire de puce

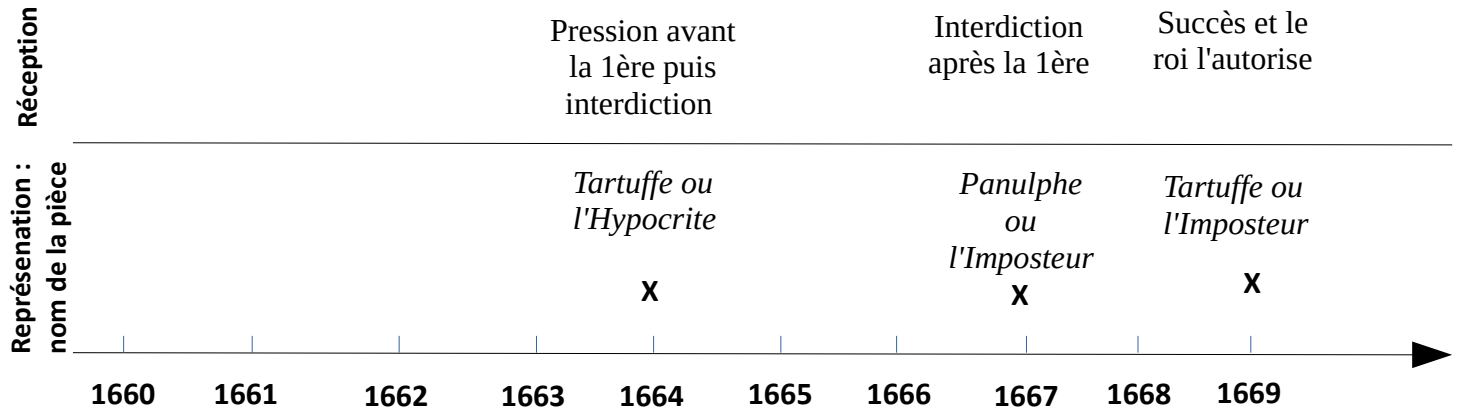
2. Jouez les passages. Qu'est-ce qui vous indique ce ses actions et ses attitudes sont des postures feintes ? Quel comique est associé à cette scène ?

C'est un personnage qui est dans l'excès ! Comique de caractère, de situation

3. Qu'est-ce que Molière cherche-t-il à ridiculiser ?

1ère étape : La pièce *Tartuffe* au 17ème

1. Ouvrez votre livre aux pages 165 à 167 et indiquez sur la frise chronologique ci-dessous, les dates de représentation de la pièce ainsi que son titre et sa réception



2ème étape : Reproches et approbations faites à la pièce et à Molière

2. Par groupe, lisez les annexes, identifiez qui est l'énonciateur et listez ce qui a plu et ce qui a déplu dans la pièce *Tartuffe* au verso des annexes. Ci-dessous la synthèse que l'on fera ensemble

En 1664, le **parti dévot** fait pression pour que le roi interdise la pièce. Leur argument principal est que **le personnage de Tartuffe est un démon qui est capable de corrompre les mœurs des spectateurs**. Boileau, ami de Molière, qui moque avec ironie, la cabale contre *Le Tartuffe*, révélatrice selon lui de l'hypocrisie même de ses détracteurs. Un document de l'époque (*Relation des Plaisirs de l'île enchantée de 1664*) souligne en effet que la pièce, reconnue comme «fort divertissante», rencontra au soir du 12 mai, un certain succès, notamment auprès du Roi.

En 1667, Molière qui n'a pas encore renoncé à sa pièce propose une seconde version qu'il présente au Palais-Royal le 5 août, et où l'homme d'Eglise hypocrite s'est transformé en homme du monde, portant « épée » et « grand collet ». **De nouveau le parti dévot et l'Eglise témoignent de leur hostilité**. Le lendemain, le président de Lamoignon fait suspendre les représentations et le 11 août, l'archevêque de Paris promulgue une ordonnance dont la rigueur dépasse les termes mêmes de l'interdiction royale de 1664 puisqu'il menace d'excommunication quiconque assistera en public ou en privé à une représentation ou à une lecture de la pièce. **Cette pièce, selon lui, provoquera la colère de Dieu**. Mais *Le Tartuffe* a aussi ses partisans comme le révèle un texte, publié le 20 août et sans doute écrit par un proche de Molière. **La pièce sera interdite seulement parce qu'elle parle de religion et qu'il considère que ce thème n'a rien à faire au théâtre. C'est au contraire au théâtre que les mauvaises mœurs doivent être exposées pour en détourner le public.**

Annexe 1

Doc 1

Le pamphlet d'un homme d'Eglise

Pierre Roullé, curé de Saint Barthélémy, obtint de présenter à Louis XIV cet ouvrage où la charge contre Molière et sa pièce est particulièrement violente.

Sa Majesté est maintenant en son château royal de Fontainebleau, qu'elle a pris très-grand soin elle-même qu'il fut fait beau, délicieux, agréable, parfait et accompli de toutes parts, sans que rien n'y manque pour sa gloire : mais il n'y est allé qu'après une action héroïque et royale, véritablement digne de la grandeur de son cœur et de sa piété, et du respect qu'il a pour Dieu et pour l'Eglise, et qu'il rend volontiers aux ministres employés de leur part pour conférer les grâces nécessaires au salut. **Un homme, ou plutôt un démon vêtu de chair et habillé en homme**, et le plus signalé impie et libertin qui fût jamais dans les siècles passés, avait eu assez d'impiété et d'abomination pour faire sortir de son esprit diabolique une pièce toute prête d'être rendue publique, en la faisant monter sur le théâtre, à la dérision de toute l'Eglise, et au mépris du caractère le plus sacré et de la fonction la plus divine, et au mépris de ce qu'il y a de plus saint dans l'Eglise, ordonné du Sauveur pour la sanctification des âmes, à dessein d'en rendre l'usage ridicule, contemptible, odieux. **Il méritait par cet attentat sacrilège et impie un dernier supplice exemplaire et public, et le feu même, avant coureur de celui de l'enfer**, pour expier un crime si grief de lèse-majesté divine, qui va à ruiner la religion catholique, en blâmant et jouant sa plus religieuse et sainte pratique, qui est la conduite et la direction des âmes et des familles par de sages guides et conducteurs pieux. Mais Sa Majesté, après lui avoir fait un sévère reproche, animé d'une juste colère, par un trait de sa clémence ordinaire, en laquelle il imite la douceur essentielle à Dieu, lui a, par abolition, remis son insolence et pardonné sa hardiesse démoniaque, pour lui donner le temps d'en faire pénitence publique et solennelle toute sa vie. Et afin d'arrêter avec succès la vue et le débit de sa production impie et irréligieuse et de sa poésie licencieuse et libertine, Elle lui a ordonné, sur peine de la vie, d'en supprimer et déchirer, étouffer et brûler tout ce qui en était fait, et de ne plus rien faire à l'avenir de si indigne et infamant, ni rien produire au jour de si injurieux à Dieu et outrageant l'Eglise, la religion, les sacrements, et les officiers les plus nécessaires au salut ; lui déclarant publiquement, et à toute la terre, qu'on ne saurait rien faire ni dire qui lui soit plus désagréable et odieux, et qui le touche plus au cœur, que ce qui fait atteinte à l'honneur de Dieu, au respect de l'Eglise, au bien de la religion, à la révérence due aux sacrements [...].

Pierre Roullé, *Le Roi glorieux au monde*, 1664

Doc 2

Une satire de Boileau, ami de Molière

Et, sans gêner ma plume en ce libre métier,
Je la laisse au hasard courir le papier.
Le mal est qu'en rimant, ma muse un peu légère
Nomme tout par son nom, et ne saurait rien taire.
C'est là ce qui fait peur aux esprits de ce temps,
Qui, tout blancs au dehors, sont tout noirs au-dedans :
Ils tremblent qu'un censeur, que sa verve encourage,
Ne vienne en ses écrits démasquer leur visage,
Et, fouillant dans leurs mœurs en toute liberté,
N'aille du fond du puits tirer la vérité.
Tous ces gens éperdus au seul nom de satire
Font d'abord le procès à quiconque ose rire :
Ce sont eux que l'on voit, d'un discours insensé,
Publier dans Paris que tout est renversé,
Au moindre bruit qui court qu'un auteur les menace
De jouer les bigots la trompeuse grimace.
**Pour eux un tel ouvrage est un monstre odieux ;
C'est offenser les lois, c'est s'attaquer aux cieux.
Mais bien que d'un faux zèle ils masquent leur faiblesse
Chacun voit qu'en effet la vérité les blesse :**
En vain d'un lâche orgueil leur esprit revêtu
Se couvre du manteau d'une austère vertu ;
**Leur cœur qui se connaît, et qui fuit la lumière,
S'il ne moque de Dieu, craint Tartuffe et Molière.**

Boileau, « Discours au Roi », *Satires*, 1664



Doc 1		Doc 2	
Qui est l'énonciateur ?	Ses reproches ?	Qui est l'énonciateur ?	Ses reproches ?

Conclusion de l'ordonnance promulguée le 11 août 1667 par Hardouin de Péréfixe, l'archevêque de Paris, contre *L'Imposteur*.

Nous, sachant combien il serait dangereux de souffrir que la véritable piété fut blessée par une représentation si scandaleuse et que le Roi même avait ci-devant très expressément défendue, et considérant d'ailleurs que, dans un temps où ce grand monarque expose si librement sa vie pour le bien de notre Etat, et où notre principal soin est d'exhorter tous les gens de bien de notre diocèse à faire des prières continuelles pour la conservation de sa **personne sacrée et pour le succès de ses armes, il y aurait de l'impiété de s'occuper à des spectacles capables d'attirer la colère du Ciel : avons fait et faisons très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de notre diocèse de représenter, lire ou entendre réciter la susdite comédie, soit publiquement, soit en particulier, sous quelque nom et quelque prétexte que ce soit, et ce sous peine d'excommunication.**

Lettre sur la comédie de *L'Imposteur*

Voilà, Monsieur, quelle est la pièce qu'on a défendue. Il se peut faire qu'on ne voit pas le venin parmi les fleurs, et que les yeux des puissances sont plus épurés que ceux du vulgaire. Si cela est, il semble qu'il est encore de la charité des religieux persécuteurs du misérable Panulphe de faire discerner le poison que les autres avalent faute de le connaître. A cela près, je ne me mêle point de juger des choses de cette délicatesse : je crains trop de me faire des affaires, comme vous savez ; c'est pourquoi je me contenterai de vous communiquer deux réflexions qui me sont venues dans l'esprit, qui ont peut-être été faites par peu de gens, et qui, ne touchant point le fond de la question, peuvent être proposées sans manquer au respect que tous les gens de bien doivent avoir pour les jugements des puissances légitimes.

La première est sur l'étrange disposition d'esprit, touchant cette comédie, de certaines gens qui, supposant ou croyant de bonne foi qu'il ne s'y fait ni dit rien qui puisse en particulier faire aucun méchant effet (ce qui est le point de la question), la condamne toutefois en général, à cause seulement qu'il y est parlé de la religion, et que le théâtre, disent-ils, n'est pas un lieu où il la faille enseigner. Il faut être bien enragé contre Molière pour tomber dans un égarement si visible ; et il n'est point de si chétif lieu commun où l'ardeur de critiquer et de mordre ne se puisse retrancher, après avoir osé faire son fort d'une si misérable et si ridicule défense. Quoi ? si on produit la Vérité avec toute la dignité qui doit l'accompagner partout, si on a prévu et évité jusqu'aux effets les moins fâcheux qui pouvaient arriver, même par accident de la peinture du vice, si on a pris, contre la corruption des esprits du siècle toutes les précautions qu'une connaissance parfaite de la saine Antiquité, une vénération solide pour la religion, une méditation profonde de la nature de l'âme, une expérience de plusieurs années, et qu'un travail effroyable ont dû fournir, il se trouvera après cela, des gens capables d'un contresens si horrible que de proscrire un ouvrage qui est le résultat de tant d'excellents préparatifs, par cette seule raison qu'il est nouveau de voir exposer la religion dans une salle de comédie, pour bien, pour dignement, pour discrètement, nécessairement et utilement qu'on le fasse ! Je ne feins pas de vous avouer que ce sentiment me paraît un des plus considérables effets de la corruption du siècle où nous vivons : c'est par ce principe de fausse bienséance qu'on relègue la raison et la vérité dans des pays barbares et peu fréquentés, qu'on les borne dans les écoles et dans les églises, où leur puissante vertu est presque inutile, parce qu'elles ne sont cherchées que de ceux qui les aiment et qui les connaissent, et que, comme si on se défiait de leur force et de leur autorité, on n'ose les commettre où elles peuvent rencontrer leurs ennemis. **C'est pourtant là qu'elles doivent paraître, c'est dans les lieux les plus profanes, dans les places publiques, les tribunaux, les palais des grands seulement que se trouve la matière de leur triomphe** ; et comme elles ne sont, à proprement parler, vérité et raison que quand elles convainquent les esprits, et qu'elles en chassent les ténèbres de l'erreur et de l'ignorance par leur lumière toute divine, on peut dire que leur essence consiste dans leur action, que ces lieux où leur opération est le plus nécessaire, sont leurs lieux naturels, et qu'ainsi c'est le détruire en quelque façon que les réduire à ne paraître que parmi leurs adorateurs.

Doc 3		Doc 4	
Qui est l'énonciateur ?	Ses reproches ?	Qui est l'énonciateur ?	Ses reproches ?